

Dossier de presse

Version du 16 mars 2023

Ce dossier de presse numérique contient un condensé d'informations ainsi que des informations de contact à l'intention des médias.

Sommaire	À propos de nous	2
	Organe de direction politique	3
	Organe de direction opérationnelle	3
	Assemblée des délégués	3
	Vos interlocuteurs	4
	Notre domaine d'activité	4
	Priorités actuelles	5
	C'est pourquoi les prestations administratives en ligne s'avèrent nécessaires.	5





À propos de nous

La transformation numérique de l'administration représente un défi pour le fédéralisme suisse. L'Administration numérique suisse (ANS) est la concrétisation d'une initiative commune qui s'accorde bien avec le fédéralisme: la Confédération, les cantons et les communes unissent leurs efforts pour accélérer et rendre plus efficace la numérisation aux trois échelons de l'État. Cette organisation de collaboration, active depuis 2022, résulte de la fusion entre la Cyberadministration suisse et la Conférence suisse sur l'informatique (CSI).

La Confédération et les cantons sont coresponsables de l'ANS, à égalité de droits et devoirs. L'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS) soutiennent l'ANS en tant que partenaires. L'ANS est constituée d'un organe de direction politique, d'un organe de direction opérationnelle et d'une large assemblée des délégués. Elle est rattachée sur le plan administratif au Secrétariat général du Département fédéral des finances (SG-DFF).

Autres précisions utiles

On utilise les termes «cyberadministration» et «administration numérique» pour désigner l'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration publique. Le soutien et la simplification des processus électroniques au sein des autorités et entre elles, aux trois échelons étatiques, ainsi que dans leurs rapports avec la population et le monde économique, occupent une place centrale.

Organe de direction politique

L'organe de direction politique se compose de onze membres représentant la Confédération, les cantons et les communes. Il est responsable de la stratégie et de la surveillance.

Membres:

Cheffe du Département fédéral des finances (DFF)	Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale
Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)	Guy Parmelin, conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI)	Alain Berset, conseiller fédéral
Canton d'Argovie, président de la Conférence des gouvernements cantonaux	Markus Dieth, conseiller d'État
Canton de Lucerne	Reto Wyss, conseiller d'État
Canton du Jura	David Eray, président du Gouvernement
Canton de Vaud	Nuria Gorrite, membre du Conseil d'État
Canton de Saint-Gall	Marc Mächler, conseiller d'État
Canton de Zurich	Kathrin Arioli, chancelière d'État
Ville de Winterthour	Michael Künzle, maire
Commune de Gaiserwald	Boris Tschirky, président
Ville d'Yverdon-les-Bains	Pierre Dessemontet, syndic

Organe de direction opérationnelle

L'organe de direction opérationnelle est composé de dix-huit membres: Peppino Giarritta, chargé de mission ANS, ainsi que cinq représentants de la Confédération, sept des cantons et cinq des communes. Les domaines de la cyberadministration, de l'administration numérique et de l'informatique sont représentés de manière équitable. L'organe de direction opérationnelle est responsable de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre à l'attention de l'organe de direction politique.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de l'ANS garantit la collaboration technique des collectivités participantes ou des partenaires et fait connaître leurs besoins. Les cantons et les communes obtiennent un siège par tranche entamée de 400 000 habitants. L'Union des villes suisses et l'Association des Communes Suisses désignent chacune un délégué. La Confédération dispose au maximum de la moitié du nombre total de sièges attribués aux délégués des cantons et des communes.

Vos interlocuteurs

Peppino Giarritta, chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse, joue le rôle d'intermédiaire entre les divers domaines d'activité. Le secrétariat le soutient au quotidien dans son travail. Vanessa Eugster, responsable de la communication, s'occupe des questions des médias.



Peppino Giarritta

Chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse

peppino.giarritta@digitale-verwaltung-schweiz.ch
Tél. +41 58 464 79 21



Vanessa Eugster

Responsable de la communication

vanessa.eugster@digitale-verwaltung-schweiz.ch
Tél. +41 58 461 60 45

Notre domaine d'activité

L'ANS coordonne et soutient la transformation numérique de l'administration publique au sein des trois échelons étatiques et entre eux. Nos prestations doivent constituer une plus-value pour la population, l'économie et les autorités. Les tâches de l'ANS sont définies dans une convention-cadre de droit public entre la Confédération et les cantons. L'ANS les accomplit dans le cadre d'un cycle stratégique quadriennal et suit la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023 ainsi que la charte stratégique de la CSI jusqu'à l'adoption de la stratégie de l'ANS.

L'ANS encourage la transformation numérique, en particulier par le développement de normes et en tant que plateforme politique. Elle promeut le partage et la coordination des projets de transformation numérique menés aux échelons fédéral et intercantonal. À cet effet, elle collabore avec d'autres organisations spécialisées, notamment avec l'association eCH, la société eOperations Suisse SA et le groupe intercantonal E-Government de la Conférence suisse des chanceliers d'État. Enfin, elle recherche le dialogue avec le monde scientifique, le monde économique et la société civile.

Priorités actuelles

L'ANS dispose actuellement de trois outils pour son activité opérationnelle.

- Avec l'agenda «Infrastructures nationales et services de base de l'administration numérique suisse», la Confédération et les cantons veulent lancer et mettre en œuvre rapidement des projets clés communs. La priorité est ici de mettre à disposition des services de base et des infrastructures pour la gestion des identités et des accès, pour la réception et l'envoi de documents par voie électronique, ou pour l'utilisation et la gestion transversale des données.
- Le plan de mise en œuvre de la cyberadministration est l'instrument servant à concrétiser la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023. La Confédération et les cantons ont défini quatre objectifs stratégiques sur la base de l'idée directrice «priorité au numérique». À chacun de ces objectifs correspondent trois ou quatre mesures concrètes prévues dans le plan de mise en œuvre. Ces projets comprennent des prestations économiques, telles que le développement du portail «EasyGov.swiss», des services destinés à la population, comme la réorientation du vote électronique, la refonte de la plateforme d'informations «ch.ch» ou la promotion de projets de participation en ligne. En outre, de nombreux projets importants qui progressent dans les coulisses visent à faciliter l'échange de données entre les autorités. On peut prendre pour exemples la mise en place d'un service national des adresses, la gestion transversale des données de base des autorités et l'élaboration de recommandations de normes contraignantes.
- Le programme de travail TIC permet de perpétuer les groupes de travail et les activités de la Conférence suisse sur l'informatique. Ces dernières englobent, outre les manifestations spécialisées, des prestations telles que des conditions générales de la Confédération de référence pour les services d'achat publics, des modèles de contrats et des déclarations de conditions.

C'est pourquoi les prestations administratives en ligne s'avèrent nécessaires.

Disponibles en permanence, elles permettent de gagner du temps et de traiter les affaires en toute simplicité. Des études¹ montrent que l'utilisation des prestations numériques de l'administration a augmenté en Suisse. La pandémie de coronavirus a notamment constitué un terreau favorable pour le développement des prestations administratives en ligne (par ex. demande d'aide pour les cas de rigueur sur «EasyGov.swiss» ou annonce électronique de déménagement sur «eDéménagementCH»). La population fait preuve d'ouverture à l'égard des offres en ligne des autorités. Par exemple, la déclaration d'impôt en ligne reste le service en ligne des autorités suisses le plus utilisé. Près de trois quarts des contribuables préfèrent remplir leur déclaration d'impôt en ligne plutôt que sous format papier. Les services de base tels que l'identité électronique et l'interconnexion des autorités à tous les échelons étatiques constituent des conditions nécessaires au bon fonctionnement de la cyberadministration.

¹ Étude nationale sur la cyberadministration 2022, eGovernment MONITOR 2021, EU Benchmark Report 2021